Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_11-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N° DEL2026_03_11

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
M. LE BERRE Rémi donne pouvoir à Mme GUEGAN Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme EVENNO Charline
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 3 avril 2026
OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL MORBIHAN ÉNERGIES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de Morbihan Energies,

Considérant que Morbihan Energies est un syndicat mixte départemental, en charge de l'organisation des réseaux de distribution publique d'électricité sur le département du Morbihan ; que dans le prolongement des élections municipales et intercommunales, Morbihan Energies va procéder au renouvellement de ses élus,

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_11-DE

Considérant qu'à ce titre, le Conseil municipal doit procéder à l'élection de deux délégués, qui représenteront la commune dans l'un des huit collèges électoraux de Morbihan Energies ; qu'au sein de chaque collège électoral, seront désignés des délégués qui siègeront au comité syndical de Morbihan Energies,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A 22 POUR ET 7 ABSTENTIONS,

- **DESIGNE DELEGUES DE LA COMMUNE DE PLUVIGNER POUR SIEGER AU SEIN DES COLLEGES ELECTORAUX DE MORBIHAN ENERGIES, LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS : PATRICE GOT ET DAMIEN TASSÉ.**

VOTES : 22 pour – 7 abstentions

A PLUVIGNER, LE 10.04.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :